

Bonjour,

La société Enedis est hors la loi .

Nous vous proposons d'être défendu(e) individuellement (car une plainte est toujours individuelle) mais en groupe.

Vous avez eu un compteur linky posé sans votre accord .

vous avez appris que vous pouviez légalement le refuser.

Vous vous êtes rendus compte que cela impactait votre santé, vos appareils électro ménagers, ordinateurs, volets roulants etc... ainsi que votre vie privée...

Un avocat qui connaît très bien le sujet va plaider à Rennes pour faire déposer les compteurs.

Plus nous serons nombreux et plus nous interpellons les tribunaux et leurs décisions serviront de jurisprudence...

En pièce jointe , vous trouverez une feuille Excel pour candidater à cette action juridique.

Vous y indiquerez : **La date, le nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, mail, téléphone, profession, un éventuel témoignage écrit.**

Voici une liste non exhaustive de motifs dans le cadre de « pose en violation du domicile privé ».

- Pose sans demander l'accord de l'utilisateur (propriétaire comme locataire)
- Pose suite à une intimidation, harcèlement,
- Appareils grillés
- Problèmes de santé
- Refus d'avoir du CPL sur ses câbles
- Refus de laisser prélever ses données électriques
- Surfacturation
- Incendies
- Etc...

Les plaintes seront réparties afin que tous les arguments soient évoqués devant le juge...

Pour les personnes qui n'ont pas le compteur, mais refusent de l'avoir, vous pouvez également participer à une « action civile » qui sera également défendue dans le même temps. Types de motifs :

- Refus d'avoir autre chose que du 50 hertz sur nos câbles (ni le CPL des voisins...)
- Respect du contrat avec EDF
- Etc...
-

Tous les départements bretons (et seulement les bretons) sont concernés car la plaidoirie aura lieu à Rennes contre la direction régionale Enedis.

Chaque collectif sauvegardera son (ses) tableau(x) à son nom et l'(les) adressera à l'association « les citoyens éclairés » qui centralisera tous les documents.

N'oubliez pas une photocopie de votre carte d'identité et le règlement de 20 euros à l'ordre de : _____ que votre collectif ou celui le plus proche de chez vous nous transmettra avec le tableau.

Qu'on se le dise !

Association les citoyens éclairés 02977624996 les citoyens éclairés.org
16 impasse Marcel Verdun 56600 Lanester